



CCAS DE DAX

**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 7 avril 2022 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Président du CCAS.**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 17/03/2022
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	1	Date de l'affichage : 14 AVR. 2022
Suffrages exprimés	11	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Marylène HENault - Mme Aline DUZERT - Mme Gisèle CAMIADE - Mme Anne DE LAPORTERIE  
M. Julien DUBOIS - M. Julien RELAUX - M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Marcelle THEIL - Mme Maria OREA  
M. Patrice BOUCAU - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA

**POUVOIRS :**

M. Dominique DUBROCA donne pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Julien DUBOIS

**OBJET : COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN AVEC LA VILLE DE DAX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32 et 32-1,  
**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

**Considérant** l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la ville et du CCAS de Dax,

**Considérant** que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé au 1er janvier 2022 :

- Ville de Dax = 388 agents
- CCAS de Dax = 190 agents

permettent la création d'un Comité Social Territorial Commun.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 11 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** la création d'un comité social territorial commun compétent pour les agents de la ville et du CCAS de Dax,

**Article 2 : approuve** le placement de ce Comité Social Territorial auprès de la ville de Dax,

**Article 3 : approuve** l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial,

**Article 4 : informe** Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes de la création de ce Comité Social Territorial commun,

**Article 5 : indique** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**Article 6 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Le Président du CCAS,

*Julien Dubois*  
**Julien DUBOIS**

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20220407-20220407-07-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2022  
Date de réception préfecture : 14/04/2022